



COTISATION 2011

Adhésion obligatoire pour bénéficier des activités de l'association MPNL
(cotisation comprise dans le prix de la salle.)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : PORT :

ESPACE "DANIEL MAURY" Salle Polyvalente Ile de la Jatte

Je souhaite réserver la salle à la date du

| * Forfaits Week-end | Montant | Total |
|---|--------------|-------|
| Demi-journée matin : de 10h à 15h (possibilité de 9h à 14h à préciser) | 380 € | |
| Demi-journée après-midi Samedi : de 12h à 17h | 380 € | |
| Demi-journée après-midi Dimanche : de 13h à 18h | 380 € | |
| Journée Samedi : de 9h à 17h | 480 € | |
| Journée Dimanche : de 10h à 18h | 480 € | |
| Soirée "Rallye" : de 17h à 22h (possibilité de 16h à 21h à préciser) | 420 € | |
| Soirée : de 18h à 23h | 420 € | |
| Soirée + : de 18h à 2h (vendredi et samedi uniquement) | 520 € | |
| Heure supp. avant minuit - Nombre - de ...h à ...h | 50 €/h | |
| Heure supp. après minuit - Nombre - de ...h à ...h (fin 2h) | 80 €/h | |
| | | |
| Forfait Ménage 2h | | 50 € |
| A REGLER | TOTAL | |
| Je verse à la réservation un acompte de 50 % (solde à réception de facture) | 50 % | |
| Solde à régler une semaine avant la date d'occupation de la salle | | |
| + Caution de 600 € renvoyé la semaine suivant la prestation. | | 600 € |

* Cochez la case correspondante - Règlement par chèque à l'ordre de "MPNL".

CONDITIONS GENERALES :

1. Réservation

Toute réservation téléphonique ou par e-mail donnera lieu à l'inscription définitive après réception, par fax ou courrier, du présent bon rempli, signé et tamponné du cachet de l'organisme. Un acompte de 50% sera versé à la réservation.

2. Prix

Les prix s'entendent nets, TVA non applicable cf/instruction fiscale 4H-5-98 du 15 septembre 1998. Règlement par chèque sous huitaine pour les sociétés.

3. Frais d'annulation

Toute annulation du fait du client, pour quelque cause que ce soit, indépendante ou non de sa volonté, entraîne des frais d'annulation selon la date à laquelle elle intervient :

- plus de 30 jours avant la date réservée : aucun frais retenu.

- moins de 30 jours avant la date réservée : 50 % du montant total

Toute annulation du fait du client doit être portée à la connaissance de la "Maison de la Pêche" par remise en main propre du courrier, par e-mail avec avis de réception ou par courrier recommandé avec avis de réception. Seule la date de réception du recommandé par la "Maison de la Pêche" pouvant être considéré comme date de référence pour le calcul des frais d'annulation.

Date :
J'ai pris connaissance des conditions générales et je les accepte.